



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 14-janv.-2016

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

**Nom du produit** PC HEAVY DUTY HEADLINER & CARPET ADHESIVE 474G

Autres moyens d'identification

**Code du produit** 27829

**Synonymes** Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Adhésif (Spray, usage spécifique) Mousse polystyrène et doublure de toit pour automobile

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex  
6875 Parkland Blvd.  
Solon, OH 44139 USA  
**Distributeur**  
ITW Permatex Canada  
35 Brownridge Road, Unit 1  
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6  
Telephone: (800) 924-6994

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 1-87-Permatex

(877) 376-2839

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24**

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail**

mail@permatax.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

**Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

**Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté en conformité avec les règlements de la Commission de sécurité des produits de consommation des États-Unis qui priment sur l'étiquetage OSHA Hazard Communication. L'étiquette du récipient réelle ne sera pas inclure les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous applique aux produits industriels / professionnels.**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammables	Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

**Danger**

Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Aérosol extrêmement inflammable  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur



Aspect Orange

État physique Liquide Aérosol

Odeur Solvant

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer  
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition  
Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
NE PAS faire vomir

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef  
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (EINECS No. 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, les phrases S(2)-9-16 (Tableau 3.2) devraient au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie

Toxicité aiguë inconnue

20 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### substance

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-85-7	15 - 40	*
n-hexane	110-54-3	15 - 40	*
acétone	67-64-1	10 - 30	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

##### **Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

##### **Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver au savon et à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### **Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### **Ingestion**

EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

##### **Protection individuelle du personnel** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### **Symptômes**

Voir la section 2 pour plus d'informations.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### **Note au médecin**

Traiter les symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

#### Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer les récipients.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après toute manipulation. Éliminer les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer les récipients.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts, Amines

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
--------------	-----------	----------	------------

gaz de pétrole liquéfiés adoucis 68476-85-7	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
n-hexane 110-54-3	TWA: 50 ppm S*	TWA: 500 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1100 ppm TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>
acétone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 750 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 2400 mg/m <sup>3</sup> The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors (vacated) STEL: 1000 ppm	IDLH: 2500 ppm TWA: 250 ppm TWA: 590 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide; Aérosol

**Aspect** Orange

**Odeur** Solvant

**Seuil olfactif** Aucune information disponible

**Propriété**

**pH**

**Point de fusion / point de congélation**

**Point / intervalle d'ébullition**

**Point d'éclair**

**Valeurs**

Aucune information disponible

Aucune information disponible

56-70 °C / 132-159 °F

< -20 °C / < -4 °F

**Remarques • Méthode**

Aérosol extrêmement inflammable Projection de flamme à ouverture de soupape complète ou retour de flamme à tout degré d'ouverture de la soupape  
Acétate de butyle = 1

**Taux d'évaporation**

> 1

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Aucune information disponible

**Limites d'inflammabilité dans l'air**

Aucune information disponible

**Limite supérieure d'inflammabilité:**

<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	>1	Air = 1
<b>Densité relative</b>	0.7	
<b>Hydrosolubilité</b>	Faiblement soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

#### Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	64%
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucune donnée disponible

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### Matières incompatibles

Agents comburants forts, Amines

#### Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	Aspiration potentielle en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

<b>Nom chimique</b>	<b>DL50 par voie orale</b>	<b>DL50, voie cutanée</b>	<b>CL50 par inhalation</b>
n-hexane 110-54-3	= 25 g/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm ( Rat ) 4 h
acétone	= 5800 mg/kg ( Rat )	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h

67-64-1

**Informations sur les effets toxicologiques****Symptômes** Aucune information disponible.**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Sensibilisation** Aucune information disponible.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.**Cancérogénicité** Aucune information disponible.**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Système respiratoire, Peau.**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .**

ETAmél (voie orale) 17211 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 8000 mg/kg

ETAmél 400.8 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

ETAmél (inhalation-vapeurs) 128000 mg/l

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

50 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
n-hexane 110-54-3	-	2.1 - 2.98: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
acétone 67-64-1	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistante et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
gaz de pétrole liquéfiés adoucis 68476-85-7	<=2.8
acétone 67-64-1	-0.24

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets** Cette matière telle que livrée est un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261).

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis D001

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critères de classement	RCRA - Déchets de série D	RCRA - Déchets de série U
acétone 67-64-1	-	Included in waste stream: F039	-	U002

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
n-hexane 110-54-3	Toxic Ignitable
acétone 67-64-1	Ignitable

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### DOT, États-Unis

ONU/n° d'identification	1950
Nom d'expédition	Aérosols, Quantité limitée (LQ)
Classe de danger	2.1
Numéro de guide d'intervention d'urgence	126

##### IATA

ONU/n° d'identification	ID 8000
Nom d'expédition	Bien de consommation
Classe de danger	9
Code ERG	9L

##### IMDG

ONU/n° d'identification	1950
Nom d'expédition	Aérosols, Quantité limitée (LQ)
Classe de danger	2.1
N° d'urgence	F-D, S-U

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Non répertorié.
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

##### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des  
États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-hexane - 110-54-3	1.0

**Catégories de danger selon SARA**

**311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
n-hexane 110-54-3	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
acétone 67-64-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

**Réglementations étatiques des  
États-Unis**

**Proposition californienne 65**

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
n-hexane 110-54-3	X	X	X
gaz de pétrole liquéfiés adoucis 68476-85-7	X	X	X
acétone 67-64-1	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

**Classe de danger SIMDUT**

B5 - Aérosol inflammable, A Compressed gases, D2B - Matières toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE  
RÉVISION**

---

<u>NFPA</u>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 4	Instabilité 0	-
<u>HMIS</u>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 4	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 14-janv.-2016

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**